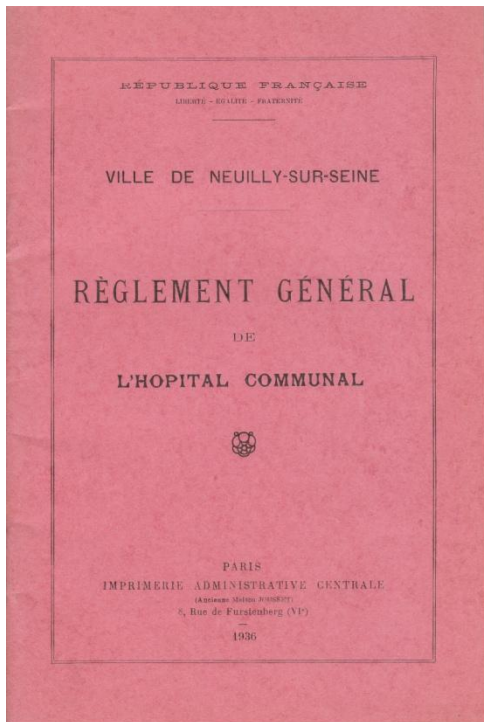


# HISTOIRE

**A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du centre hospitalier de Neuilly, les Archives municipales vous proposent de découvrir durant deux mois l'histoire de cet établissement.**



**Règlement de l'hôpital (1936)**  
1297R, A.M.N.S.S.

L'hôpital communal ouvre officiellement ses portes le 1<sup>er</sup> décembre 1935.

Un règlement général prévoit le rôle et le nombre des membres du personnel de l'établissement. Des fiches de poste permettent de préciser leurs fonctions.

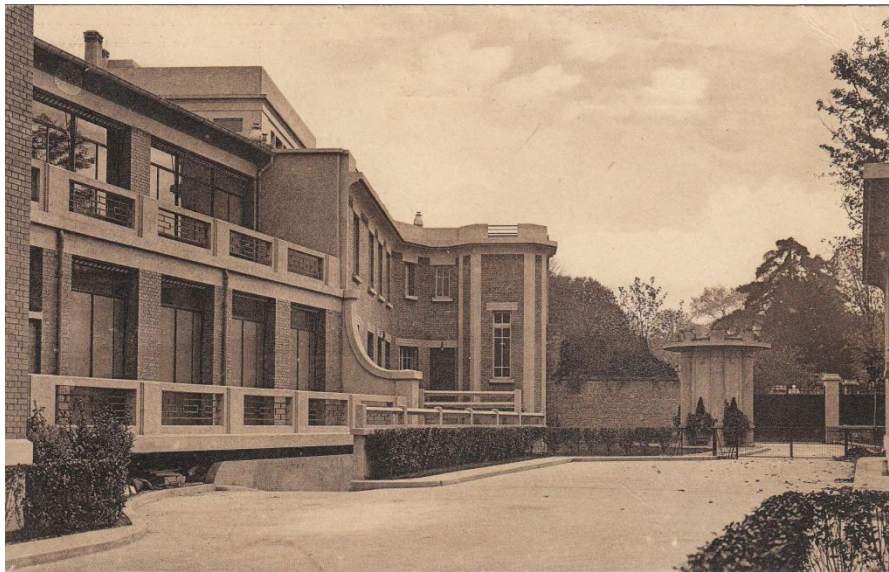
L'hôpital est dirigé par une commission administrative de 7 personnes : le Maire, 2 membres élus par le Conseil municipal et 4 membres nommés par le préfet. Cette commission a sous sa responsabilité les employés répartis en 3 catégories de personnel: administratif, médical et hospitalier, service.

Les services administratifs regroupent 10 personnes. Ils sont ouverts en continu de 8h30 à 18h. Ils font le lien entre la commission administrative et le personnel ou le public. Ils s'occupent des formalités administratives, de la comptabilité, de la gestion des biens mobiliers et de la conservation des archives.

Le service médical et hospitalier regroupe différentes professions médicales et compte au total 41 personnes. En application d'une loi du 26 juillet 1935, une commission spéciale siégeant en préfecture vérifie et authentifie les diplômes et titres de tous les médecins et chirurgiens-dentistes amenés à exercer dans l'hôpital. Ceux-ci rendent visite aux malades tous les jours. Des internes et leurs suppléants, nommés après concours, les assistent tandis qu'un pharmacien exécute leurs prescriptions. Une personne est dédiée à la surveillance des consultations. Au service maternité, un accoucheur dirige les sages-femmes. Une laborantine s'occupe des analyses et recherches dans les laboratoires de l'établissement. Les infirmières sont réparties en 2 catégories : les sœurs-infirmières et les infirmières diplômées d'Etat. Les premières sont les sœurs du couvent Saint-Thomas de Villeneuve. Ce sont les premières religieuses à être officiellement admises dans un hôpital public depuis la

loi de séparation des églises et de l'Etat en 1905. Les secondes sont des infirmières laïques.

Le personnel de service est le plus nombreux car il compte 72 agents. Les hommes et femmes de service s'occupent du quotidien des hospitalisés, de jour comme de nuit. L'établissement emploie aussi un couple de concierges, 2 lingères et un chauffeur pour la conduite des machines à vapeur. Des cuisiniers élaborent les menus en fonction du régime alimentaire fixé par le règlement et préconisé par les médecins selon les pathologies des patients.



Pavillon du directeur  
2 Fi 6.3.4, A.M.N.S.S.

Au total, à son ouverture, l'hôpital communal emploie 123 personnes pour 180 lits disponibles et une population neuilléenne d'environ 57000 habitants. Agrandi dans les années 1950, puis rénové en 1987, l'hôpital communal, devenu centre hospitalier de Neuilly, fusionne en 1998 avec l'hôpital de Courbevoie et en 2011 avec celui de Puteaux, deux hôpitaux également créés dans les années 1930. Le centre hospitalier Courbevoie-Neuilly-Puteaux compte aujourd'hui 1200 agents et praticiens pour 417 lits et places, pour environ 194 000 habitants répartis sur 3 villes.

**Page réalisée par le service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville.**

***La vitrine des Archives : du 02 novembre 2015 au 3 janvier 2016 dans le Vestibule d'Honneur, 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, de 9h à 17h30.***

**Pour tous renseignements :**

**[archivdoc@ville-neuillysurseine.fr](mailto:archivdoc@ville-neuillysurseine.fr)**